

ARLEBOSC

Compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2021, à 20h.

Présents : Michel Gay, Raphaël Costet, Gilbert Costantini, Elizabeth Meyrand, Michel André, Florian Bachelet, Manon Guironnet, Danièle Mélouki, Yohann Palisse, Claude Régal.

Ordre du jour : CCAS, Aide sociale / Projets 2021 et subventions / Emprunt Traversée du village / Personnel communal / Boulangerie / Cession de terrains / Demandes de subvention / Divers.

- 1) CCAS : Dissolution déjà actée et discutée avec le CCAS qui l'a acceptée. Monsieur le Maire lit l'article de loi qui précise que l'on peut dissoudre un CCAS dans un village de moins de 1500 hab. La commune exerce alors l'activité dévolue au CCAS. Le budget est transféré dans celui de la commune. Les bénévoles sont intégrés dans une commission intra-communale.

Gros plan sur l'aide accordée à Madame Mercier Hélène : une somme de 200 euros lui a été votée par les membres du CCAS, somme qui sera versée à partir du budget de la commune.

Une somme de 200 euros avait été aussi attribuée à Monsieur Gauthier lors de l'incendie de sa maison des Fauries, somme à laquelle il a renoncé lors de sa lettre de vœux auprès de la mairie en janvier 2021.

- 2) Projets 2021 et demande de subventions

A) Tennis : 2 devis de 2 entreprises ont été demandés et obtenus pour la réfection du terrain de tennis qui a besoin d'être restauré. Réparer les fissures, remettre une résine et ajouter des éléments multi sports pour les enfants de l'école. Ce qui implique de refaire le talus. Il est prévu également de supprimer l'éclairage de nuit en installant un interrupteur. L'intervention d'Hervé Chesnel va être sollicitée.

Un devis pour la transformation de l'aire de jeux (le toboggan est hors d'usage) est en cours.

Une demande de subvention est à déposer avant le 7 février. La région a promis son soutien et celui d'Arch'Agglo est également sollicité.

3) Emprunt Traversée du village

Les banques : CA et B Postale ont été relancées. Le CA propose pour un emprunt sur 15 ans un taux de 0,49% et de 0,61 % sur 20 ans. La B Postale un taux de 0,59 % sur 15 ans et de 0,76 % sur 20 ans. Le choix du CA s'impose et sur 15 ans. Montant de l'emprunt : 180 000 euros sur les 240 000 du projet (l'enrobé est pris en charge par le département)

4) Personnel communal

A) Cf. une lettre de M.C. Chantier nous informe de son droit à la retraite à partir du 1 avril. En congé maladie, c'est Laurine Vaux qui la remplace jusqu'au 1 avril. En février un appel à candidature sera lancé pour pourvoir ce poste.

B) Bernard Laquet a repris le travail début janvier. Ses difficultés de santé obligent à revoir ses attributions. 2 jours par semaine, Serge Wilhem assure avec lui le service d'employé communal.

C) Après une formation de 2 jours à Annonay et 4 jours au bureau de poste de Quintenas, Géraldine Rousset a commencé lundi 11 janvier son service à l'agence postale, Nicole Minodier en poste depuis 28 ans ayant pris sa retraite.

La sélection des candidats pour ce poste sur les 8 qui avaient été retenus a été faite par Monsieur le Maire et les adjoints. Le conseil municipal a regretté que la sélection n'ait pas été du fait de tous les élus.

D) Boulangerie : Devant les difficultés de gestion des nouveaux boulangers. Les loyers du fournil en retard ont été supprimés et une révision de l'installation électrique (compteurs) est prévue.

5) Cession de terrains.

A) Le déclassement de chemins est à mettre à jour : décision actée de régulariser aux Fauries la partie de chemin à laisser à Claude Régal pour une part et à Jonathan Villien d'autre part. De Même pour la partie du chemin cédée à Raphaël Costet entendu que les destinataires paient les frais de notaire concernant ces actes.

B) 2 demandes de déclassement de voies communales ont été déposées : une concernant la cour qui est derrière sa maison par Michel André au village.

Un terrain enclavé qui n'est pas une voie nécessite seulement l'autorisation écrite de tous les voisins. L'autre aux Fauries. Il s'agit pour Madame Davérat de récupérer un chemin communal. Affaire en cours.

6) Demandes de subventions

- A) La SF Foot de Saint- Félicien sollicite une subvention de la mairie d'Arlebosc. Elle lui est refusée au motif que la municipalité ne subventionne pas les associations qui ne sont pas de la commune'
- B) L'association des Fermiers de l'Ay au Doux sollicite une aide pour racheter les chapiteaux qui lui ont été volés lors du dernier marché à la ferme. Discussion puis vote : 6 voix contre, 3 abstentions, 1 voix pour.
- C) Le Collectif « Ensemble pour un toit » sollicite le CCAS à travers un courrier de F. Thé et demande un soutien financier à annualiser pour loger une famille arménienne (4 Enfants) . Discussion et vote : 8 voix contre et 2 voix pour.

7) Divers

- Contrôle de la station mardi 19-01. Les employés municipaux accompagneront les inspecteurs.
- Remboursement de la veste de C. Victouron volée dans les locaux de la mairie
- Entretiens professionnels des employés de la commune lundi 25-01, 8h. C. Victouron, 8h30, B. Laquet
- La promotion au titre de secrétaire de mairie a été refusée à la secrétaire d'Arlebosc qui assure le poste sans en avoir le salaire. 1 seul poste est attribué dans le département chaque année qui ne suffit pas pour combler l'injustice de la situation.
- Le plan communal de sauvegarde est à remettre à jour. La commission est appelée à se réunir (M. Gay, G. Costantini, E. Meyrand, M. André, F. Bachelet)
- Le site de la mairie va être alimenté par les membres de la commission communication ainsi que la secrétaire.
- Le bulletin municipal est à préparer pour le mois de février. (M. André, E. Meyrand)

Prochain conseil : mercredi 3 février, à huis clos.

